

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### APPROBATION PAR LES ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES DE LA FUSION-ABSORPTION DE SIIC DE PARIS 8<sup>ème</sup> PAR SIIC DE PARIS

---

PARIS, le 1<sup>er</sup> juin 2012,

### APPROBATION PAR LES ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES DE LA FUSION- ABSORPTION DE SIIC DE PARIS 8<sup>ème</sup> PAR SIIC DE PARIS

---

Les assemblées générales des actionnaires des sociétés SIIC de Paris 8<sup>ème</sup> et SIIC de Paris réunies ce jour ont approuvé la fusion-absorption de SIIC de Paris 8<sup>ème</sup> par SIIC de Paris sur la base d'un rapport d'échange de 13 actions SIIC de Paris 8<sup>ème</sup> pour 8 actions SIIC de Paris (la « **Fusion** »).

La réalisation de la Fusion s'inscrit dans une démarche de simplification de la structure et du mode de détention des actifs immobiliers du groupe SIIC de Paris.

Conformément aux stipulations du traité de fusion, la Fusion et corrélativement la dissolution sans liquidation de SIIC de Paris 8<sup>ème</sup> prennent effet ce jour, étant entendu que d'un point de vue comptable et fiscal, la Fusion prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Par conséquent, les actionnaires de SIIC de Paris 8<sup>ème</sup> sont informés que l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée le 5 juin 2012, qui n'aurait eu vocation à se tenir que dans la seule hypothèse où la Fusion n'aurait pas été réalisée, ne se tiendra pas.

En rémunération de l'apport-fusion de SIIC de Paris 8<sup>ème</sup>, SIIC de Paris a procédé à une augmentation de capital de 850.972,80 euros, ayant pour effet de porter le capital social de 68.104.208 euros à 68.955.180,80 euros, par la création de 531.858 actions nouvelles SIIC de Paris attribuées aux actionnaires de SIIC de Paris 8<sup>ème</sup> (à l'exception de SIIC de Paris).

Le communiqué établi conformément aux dispositions de l'article 12 de l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n°2005-11 du 13 décembre 2005, telle que modifiée, a été diffusé le 16 mai 2012.

### A PROPOS DE SIIC DE PARIS

---

SIIC de Paris est une foncière spécialisée dans la détention et la gestion d'actifs immobiliers de bureaux situés à Paris et principalement dans le QCA (Quartier Central des Affaires). SIIC de Paris a opté pour le régime des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) en 2004. Depuis 2006, le groupe espagnol REALIA est l'actionnaire majoritaire de SIIC de Paris. L'action SIIC de Paris est cotée à Euronext Paris - Compartiment B sous le code ISIN FR0000057937. Le titre SIIC de Paris fait partie de l'indice « IEIF SIIC France » depuis 2004 et a intégré l'indice « IEIF Europe » depuis le 25 mars 2008.

## **A PROPOS DE SIIC DE PARIS 8<sup>ème</sup>**

---

SIIC de Paris 8<sup>ème</sup> est une foncière spécialisée dans la détention et la gestion d'actifs immobiliers de bureaux situés à Paris et principalement dans le QCA (Quartier Central des Affaires). Depuis 2005, SIIC de Paris est l'actionnaire majoritaire de SIIC de Paris 8<sup>ème</sup>. SIIC de Paris 8<sup>ème</sup> a opté pour le régime des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) en 2003. L'action SIIC de Paris 8<sup>ème</sup> est cotée à Euronext Paris – Compartiment C sous le code ISIN FR0000077844. Le titre SIIC de Paris fait partie de l'indice « IEIF SIIC France ».

## **CONTACTS**

---

Santiago de Graeve - Directeur Administratif et Financier

Tél : 01 56 64 12 00

Fax : 01 56 64 12 13

[degraeve@siicdeparis.fr](mailto:degraeve@siicdeparis.fr)